

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006, comme amendé**

## **METHANOL**

Version 4.0

Date d'impression 30.03.2026

Date de révision 14.07.2025

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : METHANOL  
Nom de la substance : méthanol  
No.-Index : 603-001-00-X  
No.-CAS : 67-56-1  
No.-CE : 200-659-6  
No. enr. REACH EU : 01-2119433307-44-xxxx

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk

Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht

Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919  
Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

## METHANOL

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL: +32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 3	---	H331
Toxicité aiguë (Dermale)	Catégorie 3	---	H311
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 3	---	H301
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1	---	H370

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## METHANOL

Mentions de danger	:	H225 H301 + H311 + H331 H370	Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux central).
Conseils de prudence			
Prévention	:	P210 P260 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P310 + P330 P308 + P311 P370 + P378	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage	:	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- méthanol

### 2.3. Autres dangers

## METHANOL

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut être mortel ou peut provoquer l'aveuglement en cas d'ingestion.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nature chimique : Substance

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>méthanol</b>			
No.-Index : 603-001-00-X	>= 90 - <= 100	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS : 67-56-1		Acute Tox.3 Inhalation	H331
No.-CE : 200-659-6		Acute Tox.3 Dermale	H311
No. enr. : 01-2119433307-44-xxxx		Acute Tox.3 Oral(e)	H301
REACH EU		STOT SE1	H370
		Limite de concentration spécifique STOT SE 2; H371 3 - < 10 % STOT SE 1; H370 >= 10 %	
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

## **METHANOL**

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Oxygène, si nécessaire. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:; irritation des voies respiratoires; , L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:; Gêne gastro-intestinale; , Nausée; , Vomissements; , Douleurs à l'estomac; , Migraine; , Vertiges; , Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.;
Effets	: Risque de cécité! Dangereux par absorption à travers la peau. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Environ 100 ml environ 40%igen d'alcool d'éthyle (éthanol) peuvent être bus.Traiter de façon symptomatique.
------------	---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

## METHANOL

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Facilement inflammable, Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol, Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## METHANOL

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Entreposer séparément les vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Plomb; Zinc. polystyrène

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Substances liquide combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

## METHANOL

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	méthanol	No.-CAS 67-56-1
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)</b>		

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Court-terme, Effets systémiques à long terme, : 20 mg/kg p.c./jour  
Contact avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Court-terme, Effets systémiques à long terme, : 130 mg/m3  
Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Court-terme, Long terme - effets locaux, : 130 mg/m3  
Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Court-terme, Effets systémiques à long : 4 mg/kg p.c./jour  
terme, Contact avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Court-terme, Effets systémiques à long : 26 mg/m3  
terme, Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Court-terme, Effets systémiques à long : 4 mg/kg p.c./jour  
terme, Ingestion

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Court-terme, Long terme - effets locaux, : 26 mg/m3  
Inhalation

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 20 mg/l

Eau de mer : 2,08 mg/l

STP : 100 mg/l

Sédiment marin : 7,7 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 100 mg/kg wwt

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

200 ppm, 260 mg/m3

Indicatif

## **METHANOL**

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
200 ppm, 266 mg/m<sup>3</sup>

Belgium. OEL, Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

Belgium. OEL, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
250 ppm, 333 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps  
(TWA):  
133 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC,  
2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
200 ppm, 260 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### **Équipement de protection individuelle**

##### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.  
Type de filtre recommandé : AX  
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

## **METHANOL**

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture :  $\geq 4$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture :  $\geq 1$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection hermétiques

### *Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection : Vêtement de protection résistant aux solvants

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide  
État physique : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : d'alcool  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation/intervalle de congélation : env.  $-98$  °C  
Point/intervalle d'ébullition :  $64,7$  °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 44 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 5,5 %(V)

Point d'éclair :  $9 - 12$  °C

Température d'auto-inflammation :  $> 455$  °C  
Température de : Donnée non disponible

## METHANOL

décomposition	
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: non déterminé
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 0,544 - 0,59 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,77
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 128 hPa (20 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,79 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: 1,1 (20 °C)
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Taux d'évaporation	: 5,3 (ether = 1)  2,1 (Acétate de butyle = 1)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

## METHANOL

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
 Décomposition thermique : Donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Garder loin des oxydants forts et des agents réducteurs forts. Aluminium, Plomb, Magnésium, Métaux alcalins.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone, Formaldehyde

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	méthanol	No.-CAS 67-56-1
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Oral(e)</b>		
Toxique en cas d'ingestion.		
<b>Inhalation</b>		
Toxique par inhalation.		
<b>Dermale</b>		
Toxique par contact cutané.		
<b>Irritation</b>		
<b>Peau</b>		
Résultat	: Pas d'irritation de la peau (Lapin) (Test BASF)	

## METHANOL

### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

### Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde)  
(OCDE ligne directrice 406)

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : Non classé en raison de données sont concluantes, mais  
insuffisantes  
Toxicité pour la reproduction : Non classé en raison de données sont concluantes, mais  
insuffisantes

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques : Organes cibles: Yeux, Système nerveux central  
Risques avérés d'effets graves pour les organes. Expérience de l'exposition humaine

#### Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

### Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut  
provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue,  
nausées et vomissements.  
Dangereux par absorption à travers la peau.  
Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure:  
Risque de cécité!  
Vomissements

## METHANOL

Nausée  
Coma

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Données pour le produit

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
---	---	---

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
---	---	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50	:	15.400 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h) (Essai en dynamique; EPA 600/3-75/009)
------	---	--

##### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50	:	> 1.000 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)
------	---	--

## METHANOL

### algue

CE50 : 22000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)

### Bactérie

CE50 : 20000 mg/l (Bactérie; 15 h)  
 CI50 : 1000 mg/l (Bactérie; 24 h)  
 CI50 : > 1000 mg/l (boue activée; 3 h)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Persistance

Résultat : étude scientifiquement injustifiée

#### Biodégradabilité

Résultat : 97 % (Eau de mer; Durée d'exposition: 20 jr)Facilement biodégradable.  
 Résultat : 95 % (Eau douce; Durée d'exposition: 20 jr)  
 Résultat : 83 - 91 % (Sédiment d'eau douce; Durée d'exposition: 3 jr)  
 Résultat : 71,5 % (Eau douce; Durée d'exposition: 5 jr)  
 Résultat : 69 % (Eau de mer; Durée d'exposition: 5 jr)  
 Résultat : 46,3 - 53,5 % (Sol; Durée d'exposition: 5 jr)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -0,77  
 : BCF: < 10; Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel.

## 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

### Mobilité

## METHANOL

: Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT)., N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Données pour le produit

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>méthanol</b>	<b>No.-CAS 67-56-1</b>
-------------------	-----------------	------------------------

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Risque de contamination de l'eau potable déjà à partir d'écoulement de petites quantités dans le sous-sol.

## **METHANOL**

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Vider les restes. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

1230

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : MÉTHANOL  
**RID** : MÉTHANOL  
**IMDG** : METHANOL  
**IATA\_C** : METHANOL  
**IATA\_P** : METHANOL

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3, 6.1; FT1; 336; (D/E)

RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3, 6.1; FT1; 336

IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS) 3, 6.1; F-E, S-D

IATA\_C-Classe : 3  
(Étiquettes) 3, 6.1

IATA\_P-Classe : 3  
(Étiquettes) 3, 6.1

## METHANOL

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II  
IATA\_C : II  
IATA\_P : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non  
*Dangereux pour l'environnement selon le règlement IATA* : non  
*Dangereux pour l'environnement selon le règlement IATA* : non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Données pour le produit

Autres réglementations : Des femmes enceintes et en allaitement peuvent ne pas être exposées au produit. Rentrer la considération le règlement national.  
Valeurs Limites d'exposition professionnelle en accord avec les réglementations locales et nationales.  
FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

#### Composant: méthanol No.-CAS 67-56-1

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé

## METHANOL

XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n° : , 40; Listé

Point n° : , 69; Listé

Point n° : , 75; Listé

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues : Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 5 %; Dénaturant pour l'éthanol et l'alcool isopropylique; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 500 tonnes; Partie 2 : Substances dangereuses nommément désignées; Liste ID 22 : Méthanol  
Exigences du palier supérieur: 5.000 tonnes; Partie 2 : Substances dangereuses nommément désignées; Liste ID 22 : Méthanol

### État actuel de notification méthanol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-659-6
ENCS (JP)	OUI	(2)-201
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-201
JEX (JP)	OUI	(2)-201
KECI (KR)	OUI	97-1-80
KECI (KR)	OUI	KE-23193
NZIOC	OUI	HSR001186
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2905.11
TH INV	OUI	55-1-05308
TSCA	OUI	

## METHANOL

VN INVL

OUI

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

#### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé

## METHANOL

<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SPM</b>	Microparticules de polymère synthétique
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la

## **METHANOL**

formation manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES1740
2	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	6a, 6b	NA	ES1746
3	Distribution de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1, 2	NA	ES1749
4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES20237
5	Utilisation dans les agents de nettoyage	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES1798
6	Utilisation dans les agents de nettoyage	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13	8a, 8d	NA	ES1801
7	Utilisation dans les agents de nettoyage	21	NA	35	NA	8a, 8d	NA	ES1831
8	Utilisation dans le carburant	3	10	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	7	NA	ES1803
9	Utilisation dans le carburant	22	NA	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES1806
10	Utilisation dans le carburant	21	NA	13	NA	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES1834
11	Utilisation dans des laboratoires	3	NA	NA	10, 15	4	NA	ES1813
12	Utilisation dans des laboratoires	22	NA	NA	10, 15	8a	NA	ES1827
13	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	21	NA	4	NA	8a, 8d	NA	ES1837
14	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	3	NA	NA	2	4, 6b	NA	ES2315
15	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers	22	NA	NA	4, 5, 8a, 8b	9b	NA	ES1840
16	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b	4	NA	ES1842

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	gaziers							
--	---------	--	--	--	--	--	--	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique de processus ou agent d'extraction. Comprend le recyclage / la récupération, le transfert de matériaux, le stockage, la maintenance, le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
	Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Éviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Conditions et mesures en relation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PA100056_001	4/54	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation en tant qu'intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Activité	Utilisation de substance en tant qu'intermédiaire (sans rapport avec les "conditions strictement contrôlées"). Comprend le recyclage / la récupération, les transferts de matériaux, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à	Expositions générales	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Systèmes clos	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

partir de la source vers le  
travailleur

avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	
Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
Méthode d'échantillonnage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71 mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Distribution de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations
Activité	Chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) et reconditionnement (y compris en fûts et petits conteneurs) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC9)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b, PROC9	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par	66,67mg/m3	0,256

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		inhalation, court terme - systémiques		
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046
PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC9	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,34mg/m3	0,205

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
	Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac	Avant débranchement, nettoyer les conduites. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. S'assurer que les transferts de matière se font sous

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC9)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC5)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC14)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Lorsque les contrôles existants et les mesures de management des risques recommandées sont appliquées, on peut conclure à une utilisation sûre.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Couvrir l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le prélèvement du contenu de fûts ou de grands récipients ; et les expositions au cours des étapes de mélangeage/dilution de la phase préparatoire et des activités de nettoyage (y compris opérations de pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatiques ou manuelles).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

travailleurs		
	température ambiante .	
	Dimension du local	1000 m3(PROC7)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.(PROC7)
	Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90 %)(PROC13)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . S'assurer que la tâche s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit de plus d'1m). S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.(PROC7)
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm2 (PROC10)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90
PA100056_001	20/54	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

partir de la source vers le travailleur		%(PROC10)
--	--	-----------

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC7: StoffenManager (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC7	---	Travailleur - inhalation - aigu et long terme -	141,1mg/m3	0,542

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemique		
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	13,71 mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	12,00mg/m3	0,046
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	53,33mg/m3	0,205
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	21,94mg/kg p.c./jour	0,549
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	26,67mg/m3	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>
Activité	Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le prélèvement du contenu de fûts ou de grands récipients ; et les expositions au cours des étapes de mélangeage/dilution de la phase préparatoire et des activités de nettoyage (y compris opérations de pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatiques ou manuelles).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée		5 L/min (PROC11)
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC10, PROC11)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)	
	Dimension du local	1000 m <sup>3</sup> (PROC11)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC3)
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. ou S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. ou S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation	Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. Limiter la concentration de substance dans le produit à 3% Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 200

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		min(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC13)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 80 %)(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que le travailleur n'est pas dans la direction du courant d'air. S'assurer que la tâche s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit de plus d'1m).(PROC11)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)(PROC11)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC11: Riskofderm V2.1

PROC11: StoffenManager (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,13mg/m3	0,0005
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,53mg/m3	0,002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	106,67mg/m3	0,440
PROC4	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	40,00mg/m3	0,154
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	160,00mg/m3	0,615
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC8a, PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC11	---	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	134,1mg/m3	0,516
PROC11	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	7,24mg/kg p.c./jour	0,181
PROC13	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme -	13,71mg/kg p.c./jour	0,343

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemique		
PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	133,33mg/m3	0,513

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 kg
	Pertinent pour les estimations d'expositions par inhalation.	
	Quantité utilisée par cas	0,16 g
	Pertinent pour les estimations d'exposition cutanées.	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	2 h
	Fréquence d'utilisation	102 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Pour chaque événement d'utilisation, suppose que la quantité ingérée est de	0,4 g (gramme)(PC35)
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Vitesse de ventilation par heure	0,5
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique.	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour vitre)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
-----------------------------	---	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	16,2 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	15 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	2,5
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	S'assurer que la pulvérisation se fait à l'écart des personnes.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

ECETOC TRA consumer v3. Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Activité	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et englobe les activités liées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC7**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC16)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures	Expositions générales	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Systèmes clos avec des expositions occasionnelles contrôlées	points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Expositions générales Systèmes clos Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Nettoyage de récipient et de conteneur	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Transferts par fûts/ lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC16	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme -	6,67mg/m3	0,026

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemiques		
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	53,33mg/m3	0,205
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et englobe les activités liées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC16)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Expositions générales  
Systèmes clos avec des expositions occasionnelles contrôlées

Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 80 %)(PROC2)

Expositions générales (systèmes fermés)  
Procédé en lots

Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 80 %)(PROC3)

Transferts de matière en vrac

Utiliser des pompes pour le fût.  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.  
alternativement  
Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC8b, PROC16	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,13mg/m3	0,0005
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,53mg/m3	0,002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	106,67mg/m3	0,440
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128
PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC16	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	133,34mg/m3	0,513

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC13: Carburants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Liquide : remplissage de la voiture en carburant**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	37,5 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	3 min
	Fréquence d'utilisation	104 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Paume d'une main 210 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation à l'extérieur	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Liquide : lampe à huile**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 min
	Fréquence d'utilisation	104 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Paume d'une main 210 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	0,5

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

PC13 : Liquide : lampe à huile: ECETOC TRA

PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant, PC13 : Liquide : lampe à huile: ConsExpo

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,287mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant	---	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	41,3mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur, cutané, aigu et long terme, systémique	0,34mg/kg p.c./jour	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	4,67mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	9,34mg/m <sup>3</sup>	---

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Scénario d'Exposition**

Environnement

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm2 (PROC10)
	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm2 (PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur	Verser avec précaution des conteneurs. Conservé les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC10)
	Activités de laboratoire petite échelle	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Travailleurs**

PROC10, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	21,94mg/kg p.c./jour	0,549
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,34mg/m3	0,205
PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC10)
	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyage Laminage, Brossage	Verser avec précaution des conteneurs. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10)
	Activités de laboratoire petite échelle	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 80 %)(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC10, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC4: Produits antigel et de dégivrage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	100 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	2 h
	Fréquence d'utilisation	102 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Mains et avant-bras 1900 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Vitesse de ventilation par heure	0,5
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	16,2 g

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	15 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	2,5

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

ECETOC TRA consumer v3. Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Verser avec précaution des conteneurs. Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Travailleurs**

PROC2: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 4 h (PROC4)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an (PROC5, PROC8a, PROC8b)
	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (PROC5, PROC8a, PROC8b)	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC4, PROC5, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. (PROC5, PROC8a, PROC8b)	
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC4)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b: ECETOC TRA worker v3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC4	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	40,00mg/m3	0,154
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	160,00mg/m3	0,615
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Opérations de perçage du sol Expositions générales	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Systèmes clos	
	Opérations de perçage du sol Expositions générales Systèmes ouverts	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)
	Fonctionnement des équipements de filtration des solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Traitement et élimination des filtrats solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC5)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.(PROC2, PROC8a, PROC8b)
	Procédé en lots avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION</b>			
<b>Nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG NEDERLAND B.V.</b>	<b>BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 <sup>th</sup> Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>
courriel	<a href="mailto:Info.BE@brenntag.com">Info.BE@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.NL@brenntag.com">Info.NL@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.ZA@brenntag.com">Info.ZA@brenntag.com</a>
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.  
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

